

toujours été fortement en faveur d'activités d'occupation et d'administration dans le secteur (voir doc. 315), White sait également que les revendications sur papier pourraient avoir un effet si d'autres pays ne les contestent pas. Il choisit donc les cartes officielles pour réaffirmer les frontières de 1897.

Les cartes que White prépare pour le rapport King montrent non seulement les limites du secteur, mais les prolongent jusqu'au pôle, ajoutant ainsi ce qui est généralement considéré comme l'élément le plus caractéristique de la théorie des secteurs<sup>17</sup>. White pose aussi d'autres gestes pour prévenir le coup, advenant une revendication étrangère. En tant que membre de la Commission de géographie du Canada,<sup>18</sup> en 1905, il prend les dispositions nécessaires pour l'appellation officielle des nouvelles îles Sverdrup<sup>19</sup>. La même année, il recommande au ministre de la Justice, Charles Fitzpatrick, de définir la revendication canadienne au moyen d'une loi du Parlement (doc. 156). Les démarches de White en faveur d'une revendication visant un secteur qui s'étendait jusqu'au pôle remontent donc bien avant le fameux discours de 1907 du sénateur Pascal Poirier<sup>20</sup>. Ainsi, la croyance répandue chez les historiens que Poirier est l'auteur de la théorie des secteurs doit être réfutée.

Le premier ministre Laurier est convaincu qu'il est nécessaire d'augmenter l'occupation du territoire avant qu'une revendication territoriale générale ne puisse être déposée (docs 121 et 157). En 1904, donnant suite aux recommandations de Moodie, Laurier approuve l'établissement de deux nouveaux postes pour la prochaine expédition du gouvernement. L'un doit être établi à Cap Wolstenholme, dans la péninsule d'Ungava, et l'autre à l'île de Baffin (doc. 146). Bernier avait été recruté pour assurer le commandement de l'expédition, mais il s'est rapidement avéré que ses véritables intentions étaient plutôt de frayer son chemin jusqu'au pôle Nord, si possible. Le commandement est donc confié à Moodie. Pour différentes raisons, y compris l'arrivée tardive du navire de secours, un seul poste est établi, à Churchill, au cours de cette expédition (voir doc. 155n).

Alors que l'expédition va bon train dans le Nord, Frederick White et le sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, François Gourdeau, conviennent (doc. 149) qu'il doit y avoir division officielle des responsabilités entre la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest (RGCNO), nouvellement rebaptisée, et le ministère de la Marine. L'entente énonce les responsabilités exclusives de la Gendarmerie sur terre et de la Marine et des Pêcheries sur l'eau.

<sup>17</sup> Même si le rapport King était destiné exclusivement à l'usage gouvernemental interne, au moins l'une des cartes semble avoir été rendue accessible au public. La carte publique des divisions territoriales du Canada dans l'*Atlas du Canada* de 1906 de White montrait les lignes de secteurs de 1897; mais étant donné que la carte n'incluait pas le pôle, les secteurs ne se prolongeaient pas jusqu'à celui-ci. Les lignes figurent aussi dans l'édition de 1915 de l'*Atlas du Canada*, sans le pôle Nord.

<sup>18</sup> Aujourd'hui la Commission de toponymie du Canada.

<sup>19</sup> Voir BAC, RG 21, vol. 153, dossier 41, et *Sixième rapport annuel de la Commission de géographie du Canada, contenant toutes les décisions jusqu'au 30 juin 1906*, Documents de la Session, 1907, vol. 41-9, n° 21a, p. 14, 51.

<sup>20</sup> Voir Canada, *Sénat, Débats*, 10<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, p. 284-294.